

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 12–16 juin 2006**

## **QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

**Point 12 de l'ordre du  
jour**

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2006/12**  
12 juin 2006  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007**

\* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Secrétaire du Conseil d'administration, PDB*:	Mme C. von Roehl	tél.: 066513-2603
--	------------------	-------------------

Chef, PDBT**:	Mme M.-F. Perez	tél.: 066513-2638
---------------	-----------------	-------------------

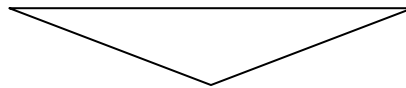
Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Secrétariat du Conseil d'administration.

\*\* Unité de la traduction et de la documentation.

1. À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil avait demandé que le Programme de travail pour le prochain exercice biennal lui soit présenté pour information à sa première session ordinaire et à sa session annuelle, et pour approbation à sa deuxième session ordinaire. Le présent document est donc soumis au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour sur la base des informations fournies par le Secrétariat, les membres du Conseil et les observateurs; il est aussi examiné par le Bureau.
3. Conformément à une recommandation sur la gouvernance adoptée par le Conseil en mai 2000, les points soumis pour information ne sont discutés que si un des membres du Conseil en fait la demande et si la présidence décide de faire droit à cette demande considérant qu'il s'agit d'une bonne utilisation du temps du Conseil.
4. Ce document inclut par ailleurs, pour information, le projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et autres réunions importantes en 2006–2007 que les trois institutions ont préparé dans un souci d'harmonisation de leurs calendriers.

## PROJET DE DECISION\*



Le Conseil prend note du Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 (WFP/EB.A/2006/12) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (document WFP/EB.A/2006/16) publié à la fin de la session du Conseil.

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

EB.1/2006 (20–23 février)	EB.A/2006 (12–16 juin)	EB.2/2006 (6–10 novembre)
<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<p><b>INTRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ciblage de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence (A)</li> <li>➤ L'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM (I)</li> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005 (A)</li> <li>➤ Achats de produits alimentaires dans les pays en développement (E)</li> <li>➤ Rapport d'activité sur l'élaboration du Plan d'action de l'Initiative visant à éliminer la faim chez les enfants (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2005 (A)</li> <li>➤ Approche harmonisée des programmes de pays (A)</li> <li>➤ Participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté (E)</li> <li>➤ Rôle et application de l'analyse économique au PAM (E)</li> <li>➤ Cinq ans plus tard: le point sur les activités menées par le PAM contre le VIH/sida (I)</li> <li>➤ Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida (A)</li> <li>➤ Rapport d'activité sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (I)</li> <li>➤ Suite donnée par la direction à l'évaluation des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile (I)</li> <li>➤ Suite donnée par la direction à l'évaluation thématique du ciblage (I)</li> <li>➤ Note d'information sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures prises par la direction suite à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement (E)</li> <li>➤ Plan d'action de l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les et ses incidences éventuelles sur les activités du PAM (E)</li> <li>➤ L'évolution des sources de l'aide alimentaire (I)</li> <li>➤ Rapport d'activité sur l'évaluation des besoins d'urgence (I)</li> <li>➤ Rapport d'activité sur la préparation aux situations d'urgence (I)</li> <li>➤ Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)</li> <li>➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)</li> </ul>
<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Compte rendu sur l'Examen des procédures de l'Organisation (I)</li> <li>➤ Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Situation actuelle du Plan de gestion du PAM (I)</li> <li>➤ Examen des modalités régissant le taux de recouvrement des CAI (E)</li> <li>➤ Rapport de situation sur les Normes internationales de comptabilité (I)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2004-005 (A)</li> <li>➤ Objectif de contributions du PAM (2007-2008) (A)</li> <li>➤ Examen du taux de recouvrement des CAI (A)</li> <li>➤ Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport de l'Inspecteur général (E)</li> <li>➤ Analyse des catégories de coûts du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur la situation de trésorerie du PAM (E)</li> <li>➤ Deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes internationales de comptabilité (A)</li> <li>➤ Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (I) (appelé auparavant Rapport financier général)</li> <li>➤ Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (A)</li> </ul>	<p><b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les normes de comptabilité internationales (A)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)</li> <li>➤ Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal (I)</li> <li>➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (I)</li> <li>➤ Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes (A)</li> <li>➤ Révision de la teneur et de la présentation des rapports normalisés sur les projets (A)</li> <li>➤ Amendements au Règlement financier du PAM (A)</li> <li>➤ Examen des mécanismes de contrôle en place aux Nations Unies (I)</li> </ul>

EB.1/2006 (20–23 février)	EB.A/2006 (12–16 juin)	EB.2/2006 (6–10 novembre)
<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979-2005)</li> <li>➤ Évaluation thématique du ciblage dans les interventions de secours</li> <li>➤ Compte-rendu de l'étude thématique des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM</li> <li>➤ Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de produits alimentaires</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays Bhoutan 10133.0 (2002–2007)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Yémen 10137.0 (2002-2007)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation sur l'examen des procédures de l'Organisation</li> </ul>	<p><b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation de l'opération d'urgence Darfour</li> <li>➤ Rapport de synthèse sur les conclusions de la Coalition pour l'évaluation du tsunami (I)</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Amérique centrale</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Angola 10433.0</li> <li>➤ Pakistan 10504.0</li> <li>➤ RPD de Corée 10488.0</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2005) (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bangladesh</li> <li>➤ Tchad</li> <li>➤ Égypte</li> <li>➤ Éthiopie</li> <li>➤ Guinée</li> <li>➤ Mozambique</li> <li>➤ République-Unie de Tanzanie</li> <li>➤ Yémen</li> </ul> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Somalie</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p>e) Rapports opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'activité sur le Projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'état d'avancement des négociations de la lettre d'entente concernant l'IPSR 10488.0 en République populaire démocratique de Corée (I)</li> </ul> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Honduras</li> <li>➤ Sénégal</li> <li>➤ Zambie</li> </ul> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bangladesh</li> <li>➤ Tchad</li> <li>➤ Égypte</li> <li>➤ Éthiopie</li> <li>➤ Guinée</li> <li>➤ Mozambique</li> <li>➤ République-Unie de Tanzanie</li> <li>➤ Yémen</li> </ul> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Région des Grands Lacs révisée</li> <li>➤ Libéria</li> <li>➤ Région Amérique latine</li> <li>➤ Myanmar</li> <li>➤ Népal</li> <li>➤ Burundi</li> <li>➤ République-unie de Tanzanie</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouganda</li> <li>➤ Région Afrique australe</li> </ul> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006) (I)</i></p> <p>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</p> <p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p> <p>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</p>

EB.1/2006 (20–23 février)	EB.A/2006 (12–16 juin)	EB.2/2006 (6–10 novembre)
	e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2005)	e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO
<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (I)	<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (I)	<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (A)
<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM (E)	<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 (E) ➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)	<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b> ➤ Examen relatif à l'augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (A) ➤ Examen approfondi des ressources humaines (I) ➤ Rapport sur la sécurité des opérations aériennes du PAM (I)
<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b> ➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM en Indonésie (I)	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

EB.1/2007 (19–23 février)	EB.A/2007 (4–8 juin)	EB.2/2007 (22–26 octobre)
<b>INTRODUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<b>INTRODUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>	<b>INTRODUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)</li> </ul>
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (A)</li> <li>➤ Vivres au profit de l'éducation (E)</li> <li>➤ Vivres au profit de la formation (E)</li> </ul>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2006 (A)</li> <li>➤ Plan stratégique (2008-2011) (A)</li> <li>➤ Activités du PAM dans le domaine du VIH/sida: derniers développements (I)</li> <li>➤ Point sur le financement relatif à la mise en oeuvre de l'objectif stratégique 5 (I)</li> </ul>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)</li> <li>➤ Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)</li> <li>➤ Politique concernant la problématique hommes-femmes (2008–2012) (A)</li> </ul>
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)</li> <li>➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (I)</li> </ul>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)</li> <li>➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général (I)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit du PAM (I)</li> <li>➤ Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (I)</li> <li>➤ Le financement, clé de l'efficacité: mise à jour (I)</li> </ul>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (A)</li> <li>➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)</li> <li>➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport sur les normes de comptabilité internationales (I)</li> </ul>
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation du programme de pays Inde</li> <li>➤ Évaluation thématique de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence</li> <li>➤ Évaluation du programme de pays Sierra Leone</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Haïti</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Colombie</li> </ul>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Territoire palestinien</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Éthiopie 10362.1</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Région Afrique australe</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Indonésie</li> <li>➤ Évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes</li> </ul>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluation des besoins d'urgence au PAM</li> <li>➤ Évaluation des interventions du PAM liées au VIH/sida</li> <li>➤ Meta-évaluation des opérations d'urgence</li> <li>➤ Évaluation de l'IPSR Sud Soudan</li> </ul>
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gambie</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b> <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bolivie</li> <li>➤ Cameroun</li> <li>➤ Inde</li> <li>➤ Libéria</li> <li>➤ Malawi</li> <li>➤ Mali</li> <li>➤ Népal</li> <li>➤ Nicaragua</li> <li>➤ Niger</li> <li>➤ Rwanda</li> <li>➤ Sierra Leone</li> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Soudan</li> </ul> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Haïti</li> <li>➤ République démocratique populaire lao</li> <li>➤ Bhoutan</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b> <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bolivie</li> <li>➤ Cameroun</li> <li>➤ Inde</li> <li>➤ Libéria</li> <li>➤ Malawi</li> <li>➤ Mali</li> <li>➤ Népal</li> <li>➤ Nicaragua</li> <li>➤ Niger</li> <li>➤ Rwanda</li> <li>➤ Sierra Leone</li> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Soudan</li> </ul> <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <p>a) Projets de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cuba</li> <li>➤ Guatemala</li> <li>➤ Lesotho</li> </ul> <p>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement</p>

EB.1/2007 (19–23 février)	EB.A/2007 (4–8 juin)	EB.2/2007 (22–26 octobre)
<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Colombie</li> <li>➤ Haïti</li> <li>➤ Soudan</li> <li>➤ Cambodge</li> <li>➤ République démocratique du Congo</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2006) (I)</li> </ul>	<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ République du Congo</li> <li>➤ Éthiopie</li> <li>➤ Indonésie</li> <li>➤ Kenya</li> <li>➤ Territoire palestinien</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2006) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</li> <li>e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2006)</li> </ul>	<p>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouganda</li> <li>➤ Afghanistan</li> </ul> <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR</p> <p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2007) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif</li> <li>e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (I)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008-2009 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006 (E)</li> <li>➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)</li> <li>➤ Rapport sur l'achat de produits alimentaires</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2007 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>



## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006–2007

(présenté par sujet et par session)

### QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### EB.1/2006 (20–23 février)

➤ *Ciblage de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence (A)*

Ce rapport examinera et évaluera les politiques et les pratiques du PAM en matière de ciblage, informera le Conseil des tendances les plus récentes dans ce domaine, et identifiera les problèmes ou les questions spécifiques auxquelles le Conseil souhaiterait prêter une attention particulière. Ce rapport sera soumis pour examen ou pour approbation selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

➤ *L'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM (I)*

Ce rapport, présenté au Conseil pour approbation, examine et évalue les politiques et les pratiques du PAM en matière de ciblage dans les situations d'urgence, informe le Conseil des tendances les plus récentes dans ce domaine, et identifie les problèmes ou les questions spécifiques auxquelles le Conseil souhaiterait prêter une attention particulière. Ce rapport, ainsi que celui sur l'accès aux populations à des fins humanitaires, est préparé pour donner suite à la demande formulée par le Conseil lors de la discussion de la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, afin que le Secrétariat propose des sujets de politique générale mettant l'accent sur les questions liées aux urgences, qui seraient discutés aux futures sessions.

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2005 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la *Simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM* (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

➤ *Achats de produits alimentaires dans les pays en développement (E)*

Ce document, présenté pour examen, fournira des précisions sur les achats de produits alimentaires, ainsi que sur les avantages que les pays en développement pourraient en retirer.

➤ *Rapport d'activité sur l'élaboration du Plan d'action de l'Initiative visant à éliminer la faim chez les enfants (I)*

Ce point de l'ordre du jour sera présenté au Conseil sous la forme d'un exposé oral pour information. L'exposé récapitulera les progrès réalisés dans la formulation et dans la mise au point de l'Initiative engagée par le PAM, avec l'UNICEF et la Banque mondiale, et avec d'autres partenaires.

#### EB.A/2006 (12–16 juin)

➤ *Rapport annuel sur les résultats de 2005 (A)*

L'article VII.2 du Règlement général dispose que "le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, présentée dans le document "Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance", approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, déclare par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé. Un Rapport annuel intérimaire sur les résultats de 2003 (WFP/EB.A/2004/4-A) a été soumis pour examen en 2004 au Conseil, qui a reconnu que "le contenu de ce rapport correspondait bien à la portée et à l'objet des nouvelles modalités de gouvernance" (WFP/EB.A/2004/9). Il a également été noté que le Rapport annuel sur les résultats, qui répond aux exigences de l'article VII.2 du Règlement



général, remplacera le Rapport annuel du Directeur exécutif, à partir du Rapport annuel sur les résultats de 2004 (WFP/EB.A/2004/5-F).

Le Rapport annuel sur les résultats de 2005 constitue le principal moyen de suivre et de présenter de manière rigoureuse et transparente les résultats annuels obtenus par rapport aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique (2004-2007) et le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004-2005. La première partie du rapport présente le contexte stratégique dans lequel travaille le PAM et les principaux défis auxquels il a été confronté en 2005, comme l'a demandé le Bureau lors de sa réunion de décembre 2004. La deuxième partie dégage les principaux résultats obtenus par le PAM en 2005 au regard de ses priorités stratégiques et des cinq grandes opérations qu'il a menées dans le courant de l'année. La troisième partie décrit les réalisations du PAM au titre de ses cinq priorités stratégiques, notamment les résultats à moyen terme, et de ces neuf priorités de gestion. Il est fait référence aux enseignements tirés de l'expérience tout au long du document, et une réflexion plus approfondie leur est réservée dans la quatrième partie. Les annexes présentent le cadre de résultats du PAM, des données supplémentaires sur la dotation en personnel, les contributions et les donateurs, l'achat de produits alimentaires, les dépenses opérationnelles par région, pays et catégorie d'activités pour 2005.

➤ *Approche harmonisée des programmes de pays (E)*

Le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a formulé différentes options pour améliorer le processus d'approbation des programmes de pays harmonisés, en application des résolutions de l'Assemblée générale appelant à une plus grande cohérence des activités de développement menées par les Nations Unies au niveau des pays. À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a décidé qu'il reviendrait sur cette question au plus tard à sa session annuelle de 2006, et invité le Bureau à examiner, avec le concours du Secrétariat, de quelle manière pouvaient être sauvegardées les responsabilités de supervision et de décision budgétaire du Conseil dans le cadre de cette nouvelle approche. Suite à cette demande, un document reflétant les consultations menées par l'ensemble des fonds et programmes siégeant au Comité exécutif du GNUD est soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Participation du PAM aux stratégies pour la réduction de la pauvreté (E)*

Le document, présenté pour examen, passe en revue l'expérience acquise par le PAM et envisage les options possibles concernant sa participation aux stratégies de réduction de la pauvreté, compte tenu des avantages comparatifs de l'Organisation. Il place cette participation dans le contexte de la réforme des Nations Unies en cours dans les domaines de la programmation conjointe, de l'harmonisation et de la simplification, et recommande des mesures que le Conseil examinera ultérieurement.

➤ *Rôle et application de l'analyse économique au PAM (E)*

Ce document, soumis pour examen, définit le rôle et l'application de l'analyse économique au PAM. Cette question touche notamment à la formulation des programmes de pays et des opérations, et à la conception des stratégies sectorielles. Le document tire les enseignements des initiatives en cours, à savoir: veiller à ce que les activités du PAM s'inscrivent dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes nationaux de développement sectoriel; et intégrer l'analyse des marchés dans le processus d'évaluation des besoins d'urgence.

➤ *Rapports sur le VIH/sida:*

- *Cinq ans plus tard: le point sur les activités menées par le PAM contre le VIH/sida*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être informé chaque année de l'état d'avancement des activités menées par le PAM dans la lutte contre le VIH/sida et des mesures prises avec les autres organismes qui coparrainent le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). La présente mise à jour est donc présentée au Conseil pour information.

- *Recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida*

En 2005, le Conseil de coordination du programme ONUSIDA a prié tous les organes directeurs des organismes qui coparrainent le Programme d'examiner et d'approuver les recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la riposte au sida. Ces recommandations sont présentées au Conseil pour aval. Elles ont déjà été approuvées par les conseils d'administration des dix coparrains et du Fonds mondial de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

➤ *Rapport d'activité sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants (I)*

Ce document, présenté pour information, résume les nouveaux progrès réalisés dans la conception et la mise au point de l'initiative menée conjointement par le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires.



- *Suite donnée par la direction à l'évaluation des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile (I)*

Le Conseil a examiné le compte rendu de l'étude thématique des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM (WFP/EB.1/2006/7-C) en février 2006, et demandé une description plus détaillée de la suite donnée par la direction aux recommandations formulées dans le rapport. Le présent document révisé sur la suite donnée par la direction est donc présenté au Conseil pour information.

- *Suite donnée par la direction à l'évaluation thématique du ciblage (I)*

Le Conseil a examiné le Rapport résumé de l'examen thématique du ciblage dans les interventions de secours (WFP/EB.1/2006/7-B) en février 2006, et demandé une description plus détaillée de la suite donnée par la direction aux recommandations formulées dans le rapport ainsi que le calendrier de mise en oeuvre. Le présent document révisé sur la suite donnée par la direction est donc présenté au Conseil pour information.

- *Note d'information sur l'achat de produits alimentaires par le PAM (I)*

À sa première session ordinaire en 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, présenté pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires pour le premier trimestre 2006; ii) fait le point des capacités d'achat et chiffre le coût d'une première augmentation de ces capacités; iii) présente une analyse des marchés céréaliers en Afrique de l'Est d'octobre 2005 à avril 2006 et décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux; et iv) décrit les études et les outils analytiques actuellement mis au point pour mieux comprendre la nature des activités d'achat de produits alimentaires.

## **EB.2/2006 (6–10 novembre)**

- *Progrès réalisés dans la mise en oeuvre des mesures prises par la direction suite à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement (E)*

À sa deuxième session ordinaire en 2005, le Conseil a pris acte de la note intitulée "Suite donnée à l'évaluation de la politique du PAM visant à favoriser le développement" (WFP/EB.2/2005/4-A), et relevé que le PAM aurait besoin de l'appui renforcé des donateurs et des gouvernements pour mettre en oeuvre les mesures proposées dans le document. Le Conseil a décidé d'examiner les progrès accomplis à sa deuxième session ordinaire en 2006. Ce document, présenté pour information, fournira une analyse des progrès réalisés dans l'application des mesures proposées dans le document, dont certaines ont été lancées.

- *Plan d'action de l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants et ses incidences éventuelles sur les activités du PAM (E)*

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil d'administration a pris acte de la note conceptuelle sur l'initiative visant à éliminer la faim chez les enfants, s'est félicité de son objectif et a demandé que le projet de plan d'action soit discuté avant que le PAM ne lance ses activités opérationnelles. Ce document, soumis pour examen, présente un plan d'action élaboré par le PAM et l'UNICEF, en consultation avec la Banque mondiale et différents partenaires. Il servira de base au suivi opérationnel et aux futures améliorations apportées à l'initiative.

- *L'évolution des secours de l'aide alimentaire (I)*

Ce document présenté pour information passera en revue l'évolution constatée au niveau de la disponibilité et des sources de l'aide alimentaire, ainsi que les incidences de cette évolution pour le PAM.

- *Rapport d'activité sur l'évaluation des besoins d'urgence (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a pris note du plan d'exécution de 30 mois proposé pour renforcer au sein du PAM l'évaluation des besoins d'urgence. Ce document donnera un aperçu général des progrès enregistrés et des réalisations accomplies en regard du plan d'exécution et décrira les mesures qui seront prises pendant la période de transition en vue de l'intégration d'activités de base dans les fonctions ordinaires du PAM en 2008-2009. Ce rapport sera soumis au Conseil pour information.

- *Rapport d'activité sur la préparation aux situations d'urgence (I)*

Ce document, présenté pour information, donnera un aperçu général des progrès enregistrés et des réalisations accomplies dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence.

- *Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil pour information.



➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site web du PAM à l'adresse [www.wfp.org](http://www.wfp.org).)

## **EB.1/2007 (19–23 février)**

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2006 (A)*

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la *Simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM* (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations exprimées par les membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil pour approbation.

➤ *Vivres au profit de l'éducation (E)*

Ce document, présenté pour examen, définira le rôle que les interventions d'aide alimentaire (y compris les programmes d'alimentation scolaire) peuvent jouer à l'appui des objectifs des activités vivres pour l'éducation. Il précisera également la différence qui existe entre les activités vivres pour l'éducation et les programmes d'alimentation scolaire.

➤ *Vivres au profit de la formation (E)*

Ce document, présenté pour examen, examinera les enseignements tirés des expériences passées, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre de l'engagement visant à garantir que les femmes et les adolescentes représentent au moins 70 pour cent des participants aux activités de formation appuyées par une aide alimentaire, tel qu'énoncé dans la Politique concernant la problématique hommes-femmes approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2002.

➤ *Point sur les interventions menées par le PAM pour atténuer les effets des catastrophes naturelles(I)*

Ce document, présenté pour information, présente une synthèse des politiques qui régissent la mise en œuvre des mesures visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Il fait également le point sur les programmes et les mesures entrepris par le PAM à l'appui des activités de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets dans les pays sujets à des désastres répétés.

## **EB.A/2007 (4–8 juin)**

➤ *Rapport annuel d'exécution pour 2006 (A)*

L'Article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1—"Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance" stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel d'exécution pour 2006 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion pour la période 2006–2009.

➤ *Plan stratégique (2008-2011) (A)*

Le Plan stratégique est le second outil de la gouvernance approuvé en 2000 à être présenté au Conseil. Le Plan stratégique régit l'ensemble des activités du PAM: il définit les orientations et les objectifs des opérations du PAM ainsi que les priorités de travail des divers services de l'Organisation. Ce document est présenté au Conseil pour approbation.



➤ *Activités du PAM dans le domaine du VIH/sida: derniers développements (I)*

À sa première session ordinaire de 2003, le Conseil a demandé à être tenu au courant chaque année de l'état d'avancement des activités du PAM dans le domaine du VIH/sida et des relations avec l'ONUSIDA. Cette mise à jour sera soumise à chaque session annuelle du Conseil pour information.

➤ *Point sur le financement relatif à la mise en oeuvre de l'objectif stratégique 5 (I)*

Au moment de l'approbation du document "Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la priorité stratégique 5" (WFP/EB.1/2005/5-A), le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat de préparer une note sur les ressources financières qui seraient allouées aux nouvelles activités de renforcement des capacités. Ce document, présenté pour information, vient compléter la partie du Rapport annuel sur les résultats consacrée à l'objectif stratégique 5 en fournissant des données plus détaillées sur les ressources financières qui seraient allouées aux nouvelles activités de renforcement des capacités.

## **EB.2/2007 (22–26 octobre)**

➤ *Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil pour information.

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera soumise au Conseil pour information. (La version électronique est disponible sur le site web du PAM à l'adresse [www.wfp.org](http://www.wfp.org).)

➤ *Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2008–2012) (A)*

La politique actuelle (2003–2007) arrivera à son terme en décembre 2007. Une nouvelle politique sera élaborée à partir des résultats et des recommandations de l'enquête comparative de suivi sur les Engagements renforcés en faveur des femmes et de l'évaluation finale de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007). Le présent document est soumis au Conseil pour approbation.

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

### **EB.1/2006 (20–23 février)**

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Compte rendu sur l'Examen des procédures de l'Organisation (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un compte rendu sur la mise en œuvre des nouvelles procédures de l'Organisation.

➤ *Examen des modalités d'établissement des rapports sur les pertes de produits alimentaires après livraison présentés au Conseil d'administration: Rapport du Commissaire aux comptes (E)*

À la lumière des priorités convenues par le Conseil, le Commissaire aux comptes a sélectionné les domaines qui sont d'une importance primordiale pour l'efficacité et l'efficacé des opérations du PAM et en considération des ressources qui leur sont consacrées. Le présent rapport, soumis pour examen, i) étudie les procédures d'évaluation des pertes après livraison, ii) examine la fiabilité, la précision et l'exhaustivité des rapports sur les pertes et iii) porte une appréciation sur la qualité des mécanismes de notification.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.



➤ *Situation actuelle du Plan de gestion du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

➤ *Examen des modalités régissant le taux de recouvrement des CAI (E)*

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2005, le Secrétariat présentera au titre de ce point de l'ordre du jour un document pour examen sur les avantages et les conséquences de l'application d'un taux fixe ou d'un taux vérifié de recouvrement des CAI sur la base des coûts effectifs et non estimatifs.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de situation sur les Normes internationales de comptabilité (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport intérimaire sur le passage aux normes internationales de comptabilité.

Le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## **EB.A/2006 (12–16 juin)**

➤ *Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2004–2005 (A)*

Conformément à l'article XIV.6 b) du Règlement général, le Directeur exécutif soumettra au Conseil, pour approbation, les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes. Les états financiers sont accompagnés d'une note de présentation du Directeur exécutif sur l'administration financière du PAM.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

➤ *Objectif de contributions au PAM (2007–2008) (A)*

Il est soumis au Conseil, pour approbation, un document présentant l'objectif de contributions proposé par le Directeur exécutif pour l'exercice biennal 2007–2008 qui sera soumis à la Conférence pour les annonces de contributions convoquée par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO pendant la première semaine de novembre 2006.

➤ *Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (A)*

Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire en 2005, le Secrétariat soumet, pour approbation, une analyse du taux de recouvrement des CAI, afin de donner suite au rapport présenté à la première session ordinaire du Conseil en 2006 sur les modes d'établissement du taux de recouvrement des CAI.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Examen du cadre de gestion axée sur les résultats utilisé pour le suivi et l'établissement des rapports sur les résultats: Rapport du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport de gestion, présenté par le Commissaire aux comptes et soumis au Conseil pour examen, constitue le premier volet d'une étude indépendante sur la mise en oeuvre progressive par le PAM d'un système de gestion axé sur les résultats. Ce premier rapport étudie le cadre mis en place par le Secrétariat pour suivre et présenter les résultats obtenus, et l'évalue au regard des critères retenus par le secteur public.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport intérimaire sur les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport de l'Inspecteur général (E)*

Conformément à l'Article VI.2 b) (viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport biennal de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle; ce document lui est soumis pour examen et transmission au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, conformément à la décision 1996/EB.3/3 du Conseil.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Analyse des catégories de coûts du PAM (E)*

Conformément à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire en 2005, le Secrétariat présente, pour examen, un document sur la structure des coûts du PAM, qui retrace l'historique des dépenses afin d'établir les principaux facteurs déterminants pour chaque catégorie de coût et de montrer l'impact de ces facteurs sur la base générale des coûts.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport sur la situation de trésorerie du PAM (E)*

Le Conseil est saisi d'un document qui expose et analyse la situation actuelle de la trésorerie du PAM. Ce document est présenté au Conseil pour examen.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Deuxième rapport intérimaire sur l'application des normes internationales de comptabilité (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, d'un rapport d'activités sur l'adoption des normes de comptabilité internationales, qui fournit notamment un calendrier et une estimation budgétaire de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général; ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui directs pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Point sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (A)*

Le Conseil est saisi, pour approbation, d'un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

## EB.2/2006 (6–10 novembre)

➤ *Rapport sur les normes de comptabilité internationales (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, d'un rapport d'activités sur le passage aux normes de comptabilité internationales; ce document comprendra, selon que de besoin, des propositions d'amendement du Statut, du Règlement général et du Règlement financier.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour aider à centrer le travail d'audit sur les principales priorités arrêtées par le Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour l'ampleur des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion qui se contentent chacun sur un domaine spécifique, sont présentés pour examen.

➤ *Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal (I)*

Ce document, soumis pour information, présentera au Conseil un aperçu général des activités planifiées par le Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers du PAM et des opérations de l'Organisation, pour l'exercice biennal 2006-2007.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

➤ *Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes (A)*

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a invité le Bureau à préparer une décision du Conseil portant sur les modifications des Textes fondamentaux et visant à préciser les procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes. Les modifications proposées sont soumises par le Bureau au Conseil pour approbation.

➤ *Révision de la teneur et de la présentation des rapports normalisés sur les projets (A)*

À la suite des discussions tenues par le Conseil sur le document "Le financement, clé de l'efficacité", à sa deuxième session ordinaire de 2005, les membres du Conseil ont demandé que soient examinées la présentation et la teneur des rapports normalisés sur les projets; en conséquence, un document sera mis à la disposition du Conseil, pour approbation, à sa session annuelle de 2006.

➤ *Amendements au Règlement financier du PAM (A)*

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a souscrit à l'objectif du PAM —répondre efficacement aux besoins des bénéficiaires— exposé dans le document "Le financement, clé de l'efficacité", et invité le Secrétariat à lui présenter les amendements nécessaires aux définitions figurant dans le Règlement financier. Étant donné que ces définitions font partie dudit règlement, le Secrétariat a obtenu l'avis du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Secrétariat soumet au Conseil d'administration les amendements proposés pour approbation définitive.

➤ *Examen des mécanismes de contrôle en place aux Nations Unies (I)*

Le système des Nations Unies procède actuellement à un examen de ses mécanismes de contrôle. Le document exposera brièvement les résultats de cet examen, ses conséquences pour le PAM et les options envisagées pour l'avenir.

## EB.1/2007 (19–23 février)

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour aider à centrer le travail d'audit sur les principales priorités arrêtées par le Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficacité du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour l'ampleur des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion qui se contentent chacun sur un domaine spécifique, sont présentés pour examen.





➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Situation actuelle du Plan de gestion du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

## **EB.A/2007 (4–8 juin)**

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour aider à centrer le travail d'audit sur les principales priorités arrêtées par le Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour l'ampleur des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion qui se contentent chacun sur un domaine spécifique, sont présentés pour examen.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et des dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général; ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui directs pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit du PAM (I)*

Le Comité d'audit du PAM a été rétabli en juillet 2004; il se compose d'une majorité de membres extérieurs à l'Organisation, au nombre desquels le président du Comité. Le Comité d'audit s'est réuni pour la première fois en août 2004, et par la suite son mandat a été finalisé et publié dans une circulaire du Directeur exécutif en mars 2005. Conformément à son mandat révisé, le Comité d'audit présente chaque année au Conseil pour information un rapport sur ses activités pendant l'année écoulée.

➤ *Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

➤ *Le financement, clé de l'efficacité: mise à jour (I)*

Lorsqu'il a approuvé le document "Le financement, clé de l'efficacité", le Conseil a demandé au Secrétariat de faire un rapport annuel sur les progrès accomplis dans ce domaine. Conformément à cette demande, le Secrétariat fera le point sur la réalisation de l'objectif fixé, à savoir que 30 pour cent des contributions reçues par le PAM soient multilatérales, prévisibles, mises à disposition au début de l'année fiscale du donateur et exemptes de toutes restrictions. Le Secrétariat fournira au Conseil pour information des statistiques mises à jour sur l'ensemble des contributions des donateurs et une analyse des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif à la fin de l'exercice biennal.

## **EB.2/2007 (22–26 octobre)**

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009 (A)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le "Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance" (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation f) relative à la gouvernance, un Plan de gestion devait être soumis au Conseil à chaque exercice biennal financier. Le premier Plan de gestion a été soumis au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003. Le "Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008–2009" comprendra le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2008–2009. Ce document sera soumis au Conseil pour approbation.



➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Pour aider à centrer le travail d'audit sur les principales priorités arrêtées par le Conseil d'administration, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour l'ampleur des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion qui se contentent chacun sur un domaine spécifique, sont présentés pour examen.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté pour examen.

➤ *Rapport sur les normes de comptabilité internationales (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport d'activités sur le passage aux normes de comptabilité internationales

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

### EB.1/2006 (20–23 février)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

➤ *Évaluation de l'aide du PAM à la Chine (1979-2005)*

L'évaluation s'est déroulée de mai 2004 à octobre 2005, y compris une mission de programmation en juin 2004 et une mission de 3 semaines sur place en mai 2005. Étant donné que le PAM met un terme à ses activités opérationnelles en Chine en décembre 2005, le rapport sommaire présente une étude théorique de la période 1979-2000 ainsi qu'une évaluation du dernier programme de pays afin de tirer les conclusions et les leçons de la période entière. Le rapport met l'accent sur les résultats enregistrés et les partenariats développés avec le Gouvernement chinois et d'autres partenaires, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA).

➤ *Évaluation thématique du ciblage durant les interventions de secours*

En coopération avec la Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes (PDP), l'OEDE mènera en 2004-2005 une évaluation thématique des enjeux et des possibilités qui se présentent au PAM dans ses efforts pour garantir un ciblage efficace. Les conclusions de l'évaluation devraient amener à formuler de nouvelles politiques à l'échelle de l'Organisation, en particulier pour le ciblage des secours. Cette évaluation se concentrera sur des opérations de secours en cours ou récemment achevées.

➤ *Compte-rendu de l'étude thématique des interventions en faveur de la nutrition maternelle et infantile bénéficiant de l'aide du PAM*

À titre de suivi de l'étude théorique sur les activités nutritionnelles destinées aux mères et aux enfants entreprise en 2002, le Service de nutrition (PDPN) a demandé à l'OEDE d'effectuer une évaluation thématique des approches suivies actuellement dans les interventions nutritionnelles bénéficiant de l'aide du PAM, en s'appuyant sur un certain nombre d'études de cas menées dans différentes régions géographiques. L'évaluation a lieu en 2004 et évalue dans quelle mesure les quatre principes essentiels au succès des programmes de nutrition destinés aux mères et aux enfants ont été appliqués et leur efficacité dans l'atteinte des objectifs du programme.

➤ *Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de vivres*

Le principal objectif de l'évaluation entreprise conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM est de déterminer l'efficacité des nouvelles dispositions en vertu desquelles le PAM se charge des distributions de vivres destinées aux réfugiés, à titre expérimental dans cinq pays. Les conclusions de cette évaluation devraient aider le HCR et le PAM à décider s'il convient de confier au PAM ces distributions de vivres.

## EB.A/2006 (12–16 juin)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- *Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays Bhoutan 10133.0 (2002–2007)*

L'évaluation du premier programme de pays au Bhoutan réalisée en septembre/octobre 2005 fait un bilan à mi-parcours, propose des moyens de renforcer l'impact du programme et fournit des orientations quant à la direction future des opérations du PAM dans ce pays.

- *Rapport succinct de l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005*

L'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger (Opération d'urgence 10398.0) "Aide aux victimes de la sécheresse et des invasions acridiennes en 2004" fait la distinction entre la période en amont de la crise humanitaire (récolte 2004 à juillet 2005), et l'aggravation de la crise et sa gestion jusqu'en décembre 2005.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Somalie 10191.0*

L'évaluation de l'IPSR Somalie s'intéresse à la pertinence et à l'efficacité des approches d'intervention pour parer de manière efficace à la vulnérabilité dans le contexte somalien. D'autres questions, telles que la situation particulière des femmes, la protection, le suivi et l'évaluation, et les partenariats sont également abordées.

- *Rapport succinct de l'évaluation du programme de pays Yémen 10137.0 (2002-2007)*

L'évaluation du programme de pays en cours au Yémen vise à évaluer dans quelle mesure le programme, tel que conçu et exécuté, a fourni les meilleurs moyens possibles d'atteindre les objectifs ciblés, en fonction des résultats obtenus à ce jour. En s'appuyant sur les conclusions relatives à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience et à la durabilité du programme en cours, l'évaluation permet de guider la conception du prochain programme de pays du PAM au Yémen.

- *Rapport succinct de l'évaluation sur l'examen des procédures de l'Organisation*

Le Conseil est saisi d'un rapport qui évalue l'application des procédures de l'Organisation à ce jour.

## EB.2/2006 (6–10 novembre)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- *Évaluation de l'opération d'urgence Darfour*

L'évaluation de la première phase de l'opération d'urgence du PAM au Darfour couvrira la période de janvier à décembre 2005. Cette évaluation, prévue début 2006, fait suite à celle réalisée en 2004 sur les opérations d'urgence du PAM au Soudan. Elle s'appuiera largement sur cette dernière évaluation ainsi que sur celles menées par plusieurs partenaires principaux en 2005.

- *Rapport de synthèse sur les conclusions de la Coalition pour l'évaluation du tsunami (I)*

À la deuxième session ordinaire du Conseil en 2005, les délégués ont approuvé une proposition du Bureau de l'évaluation demandant qu'un document d'information soit présenté à la deuxième session ordinaire de 2006 sur les principales conclusions des cinq évaluations thématiques organisées par la Coalition pour l'évaluation du tsunami sur la coordination, l'évaluation des besoins, les capacités locales, le lien entre urgence, réhabilitation et développement et les financements reçus.

- *Évaluation de l'IPSR Amérique centrale*

L'évaluation a été effectuée de novembre 2004 à novembre 2005, y compris une mission de programmation en novembre 2004 et une mission de 4 semaines dans les quatre pays couverts par l'IPSR en avril 2005. L'évaluation porte sur les progrès enregistrés en vue d'atteindre les objectifs afin qu'elle puisse contribuer à la conception de la nouvelle phase de l'IPSR, notamment pour les activités de nutrition et vivres-contre-travail.

### **EB.1/2007 (19–23 février)**

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

➤ *Évaluation du programme de pays Inde*

L'évaluation devrait se dérouler dans le premier semestre de 2006 afin qu'elle puisse contribuer à l'élaboration d'un nouveau programme de pays éventuel. Au moment de la rédaction, un document de conception est en préparation et une mission de programmation sera effectuée début novembre 2005 afin que les questions essentielles soient déterminées avec le bureau de pays et les principales parties intéressées. L'évaluation devrait s'intéresser plus particulièrement aux efforts déployés par le bureau de pays pour développer les capacités du partenaire en matière de gestion de l'aide alimentaire et de sensibilisation à la sécurité alimentaire. La mission d'évaluation se déroulera en avril 2006.

➤ *Évaluation thématique de l'alimentation scolaire dans les situations d'urgence*

Le Bureau de l'évaluation réalisera une évaluation thématique du programme d'alimentation scolaire en périodes de crise dans l'objectif d'en mesurer l'adéquation, l'efficacité et la durabilité. L'évaluation devrait être fondée à la fois sur une recherche théorique et sur des études de cas menées parmi les IPSR et les opérations d'urgence actuellement exécutées en Inde.

➤ *Évaluation du programme de pays Sierra Leone*

Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours du premier programme de pays en Sierra Leone, qui s'inscrit dans la lignée de deux projets de développement en cours portant sur la nutrition et la santé maternelle et infantile ainsi que sur l'alimentation dans les établissements scolaires du primaire. L'évaluation s'intéressera plus particulièrement à l'efficacité des stratégies de redressement visant à la remise en état, à la création et à la conservation des actifs qui contribuent à assurer la transition vers la paix. À titre prévisionnel, l'évaluation est fixée pour le second semestre de 2006.

➤ *Évaluation de l'IPSR Haïti*

L'évaluation de cette IPSR pourrait se dérouler au cours du premier semestre de 2006. Elle déterminera dans quelle mesure l'approche d'intervention a permis de répondre correctement aux besoins alimentaires immédiats des personnes les plus touchées par la crise et les a aidés à retrouver une sécurité alimentaire.

➤ *Évaluation de l'IPSR Colombie*

L'évaluation de cette IPSR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de la Colombie est prévue pour le premier semestre de 2006 afin qu'elle puisse contribuer à l'élaboration d'une nouvelle IPSR éventuelle. Un document de conception sera préparé et une mission de programmation sera organisée afin que les questions primordiales soient identifiées avec le bureau de pays et les principales parties concernées. La mission d'évaluation se déroulera en avril 2006.

### **EB.A/2007 (4–8 juin)**

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

➤ *Évaluation de l'IPSR Territoire palestinien*

Comme dans le cas du programme de pays en Sierra Leone, l'intervention prolongée de secours et de redressement dans le Territoire palestinien fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours qui est prévue pour le second semestre de 2006. L'évaluation portera sur les progrès enregistrés par rapport aux objectifs fixés et aux facteurs qui ont eu une incidence positive ou négative sur ces progrès.

➤ *Évaluation of de l'IPSR Éthiopie 10362.1*

L'évaluation à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement en Éthiopie pourrait se dérouler au cours du second semestre de 2006. Elle examinera plus particulièrement l'efficacité des approches d'intervention et leur incidence possible sur les modes de subsistance des populations, y compris sur les moyens d'échapper à la vulnérabilité chronique.

➤ *Évaluation de l'IPSR Région Afrique australe*

L'évaluation de l'IPSR Région Afrique australe - "Aide aux populations de l'Afrique australe exposées à l'insécurité alimentaire et à l'incidence du sida" - figure pour la seconde fois au programme de travail de l'OEDE (la première évaluation a été effectuée en 2002) en raison de l'importance et de la portée de cette intervention (404,5 millions de dollars). L'évaluation devrait se dérouler au cours du second semestre de 2006. Les conclusions serviront, entre autres, à nourrir l'évaluation thématique des activités réalisées par le PAM dans le domaine du VIH/sida.

➤ *Évaluation de l'IPSR Indonésie*

L'évaluation de cette IPSR est prévue pour le second semestre de 2006 afin qu'elle puisse contribuer à l'élaboration d'une nouvelle intervention éventuelle. Un document de conception sera préparé et une mission de programmation sera effectuée pour que les questions clés soient définies avec le bureau de pays et les principales parties concernées.

➤ *Évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes*

Conformément à la politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007), une évaluation finale des Engagements renforcés du PAM en faveur des femmes sera effectuée au cours du premier semestre de 2007. L'évaluation établira dans quelle mesure cette politique a été pleinement mise en œuvre et les engagements respectés; elle déterminera également l'incidence de cette politique sur les mécanismes institutionnels.

## **EB.2/2007 (22–26 octobre)**

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en œuvre les recommandations.

➤ *Évaluation des besoins d'urgence au PAM*

L'évaluation du projet SENAC (Renforcement des capacités d'évaluation des besoins d'urgence) sera réalisée à la demande d'ODAN et du comité directeur du SENAC (y compris d'ECHO et d'autres donateurs). Le rapport devait être initialement soumis à la deuxième session ordinaire de 2006 du Conseil, mais l'examen intérimaire de septembre 2005 a recommandé de reporter l'évaluation au premier semestre de 2007.

➤ *Évaluation des interventions du PAM liées au VIH/sida*

Cette évaluation prévue à titre prévisionnel pour 2007 entend faire le point sur les années d'expérience du PAM dans le domaine du VIH/sida afin d'identifier les meilleures pratiques. Elle s'intéressera plus particulièrement aux approches stratégiques et opérationnelles en matière de prévention, de soin et de traitement. Les questions de ciblage, notamment des orphelins et des enfants, seront également examinées.

➤ *Meta-évaluation des opérations d'urgence*

Suite à l'évaluation thématique des catégories d'activités programme de pays (2002) et intervention prolongée de secours et de redressement (2004), le Bureau de l'évaluation prévoit de réaliser une méta-évaluation de la catégorie opérations d'urgence dans le premier semestre de 2007. Cette évaluation portera sur des questions d'ordre général.

➤ *Évaluation de l'IPSR Sud Soudan*

Au moment de la rédaction, le type d'intervention prévue pour continuer à venir en aide au Sud Soudan (opération d'urgence/IPSR) dans la première année complète qui suit l'accord de paix de 2005 n'est pas encore déterminé. Il est néanmoins certain que tous les efforts seront déployés à travers les activités du PAM pour intégrer les réfugiés à long terme et les personnes déplacées ainsi que pour rétablir, renforcer et protéger leurs moyens d'existence. Ces efforts critiques, évalués pour la dernière fois en 2004, seront à nouveau examinés par l'OEDE fin 2007.

## QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

### EB.1/2006 (20–23 février)

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Angola 10433.0
- Pakistan 10504.0
- République populaire démocratique de Corée 10488.0

*Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)*

- Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

### EB.A/2006 (12–16 juin)

*Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés par le Conseil lors de sa session annuelle en juin. Les programmes de pays sont ensuite affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne sont examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les projets de programmes de pays ci-après sont donc soumis au Conseil pour examen:

- Bangladesh
- Tchad
- Égypte
- Éthiopie
- Guinée
- Mozambique
- République-Unie de Tanzanie
- Yémen

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'intervention prolongée de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Somalie

*Rapports opérationnels*

Le Conseil sera saisi, pour examen, des rapports ci-après:

- *Rapport d'activité sur le Projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie (E)*

Conformément à la demande qu'il a formulée à sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil est saisi pour examen d'un rapport d'activité décrivant les premiers résultats du Projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie.

- *Rapport sur l'état d'avancement des négociations de la lettre d'entente concernant l'IPSR 10488.0 en République populaire démocratique de Corée (I)*

Conformément à la demande qu'il a formulée à sa première session ordinaire de 2006, le Conseil est saisi pour information d'un rapport intérimaire sur les négociations de la lettre d'entente concernant l'IPSR 10488.0 en République populaire démocratique de Corée.

*Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2005).

## **EB.2/2006 (6–10 novembre)**

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le programme de pays ci-après sera approuvé sur cette base:

*Projets de programmes de pays (E)*

- Honduras
- Sénégal
- Zambie

*Programmes de pays (A)*

- Bangladesh
- Tchad
- Égypte
- Éthiopie
- Guinée
- Mozambique
- République-Unie de Tanzanie
- Yémen

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

**Interventions prolongées de secours et de redressement**

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Région des Grands Lacs révisée
- Libéria
- Région Amérique latine
- Myanmar
- Népal
- Burundi
- République-unie de Tanzanie

**Augmentations budgétaires pour des IPSR**

- Ouganda
- Région Afrique australe

*Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, i) des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.



**EB.1/2007 (19–23 février)***Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du projet de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Gambie

## Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Colombie
- Haïti
- Soudan
- Cambodge
- République démocratique du Congo

*Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2006) (I)*

- *Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO*

Le Conseil d'administration sera saisi, pour information, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

**EB.A/2007 (4–8 juin)***Projets de programmes de pays (E)*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Bolivie
- Cameroun
- Inde
- Libéria
- Malawi
- Mali
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Rwanda
- Sierra Leone
- Sri Lanka
- Soudan

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

## Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Haïti
- République démocratique populaire lao
- Bhoutan





#### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- République du Congo
- Éthiopie
- Indonésie
- Kenya
- Territoire palestinien

#### *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2006) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2006).

### **EB.2/2007 (22–26 octobre)**

#### *Programmes de pays (A)*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Bolivie
- Cameroun
- Inde
- Libéria
- Malawi
- Mali
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Rwanda
- Sierra Leone
- Sri Lanka
- Soudan

#### *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

##### Projets de développement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Cuba
- Guatemala
- Lesotho

##### Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Ouganda
- Afghanistan

#### *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2007) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, des documents résumant i) les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvés par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.



## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

### **EB.1/2006 (20–23 février) et EB.A/2006 (12–16 juin)**

*Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (I)*

Suite à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 est soumise au Conseil pour information.

### **EB.2/2006 (6–10 novembre)**

*Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2007-2008.

### **EB.1/2007 (19–23 février) et EB.A/2007 (4–8 juin)**

*Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007–2008 (I)*

En réponse à la demande exprimée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2007–2008 est présentée pour information.

### **EB.2/2007 (22–26 octobre)**

*Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2008-2009 (A)*

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2008-2009.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### **EB.1/2006 (20–23 février)**

- *Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM (E)*

Le Conseil d'administration, par sa décision 2002/EB.2/17 a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI présentés deux ans auparavant ayant une pertinence pour les activités du PAM (les observations concernant le rapport présenté par le CCI en 2004 seront formulées à la première session ordinaire de 2006);
- ii) la liste des rapports du CCI publiés cette année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera pour examen au Conseil, à sa première session, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

## EB.A/2006 (12–16 juin)

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005 (E)*

Le Directeur exécutif présente au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-Comité des projets lors de sa douzième session, qui soulignait " la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Suite aux recommandations du Conseil, le rapport sur les pertes après livraison décrit les mesures mises en place par le Secrétariat et présente des informations mises à jour sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM.

- *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil est saisi, pour information, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2005. Elle inclut les administrateurs recrutés au niveau international, les administrateurs auxiliaires et les Volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.

- *Note d'information sur le financement du mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements qui y figuraient, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

## EB.2/2006 (6–10 novembre)

- *Examen relatif à l'augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (A)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a approuvé la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les IPSR et les révisions budgétaires y afférentes pour lesquelles la valeur des produits alimentaires est égale ou inférieure à 20 millions de dollars; le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par le Conseil; l'élimination du plafond de 10 pour cent imposé à la valeur des produits alimentaires pour l'approbation des révisions budgétaires et la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver toutes les opérations spéciales. À sa deuxième session ordinaire en 2005, le Conseil a aussi approuvé i) la suppression du plafond de 10 pour cent fixé pour la réaffectation de ressources entre les composantes d'un programme de pays, ii) la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les changements d'orientation des composantes d'un programme de pays dans le cadre de la procédure de révision budgétaire iii) l'obtention et la programmation de ressources supplémentaires spécialement destinées aux programmes de pays ; et a demandé à ce que l'attribution de ces pouvoirs soit réexaminée après deux ans de mise en oeuvre en 2006, à la troisième session ordinaire du Conseil qui décidera si cette procédure doit être maintenue. Ce document, qui contient une analyse de la situation au cours des deux années écoulées et une recommandation à l'intention du Conseil, est soumis pour approbation.

- *Examen approfondi des ressources humaines (I)*

À sa première session ordinaire de 2004, au cours des débats sur la Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres, le Conseil a été informé de la méthodologie utilisée par le PAM pour assurer une bonne représentation du personnel du cadre organique recruté sur le plan international et a demandé (décision 2004/EB.1/3) que ses opinions soient prises en considération dans le cadre de l'examen de la gestion des ressources humaines. L'Examen approfondi des ressources humaines, qui portera également sur les politiques de recrutement, sera soumis au Conseil pour information.

- *Rapport sur la sécurité des opérations aériennes du PAM (I)*

En octobre 2004, lors des discussions sur les suites données aux recommandations du Commissaire aux comptes, le Conseil a prié le Secrétariat de demander à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de réaliser un examen approfondi concernant la sécurité des opérations aériennes du PAM et de lui présenter son rapport à une prochaine session. L'OACI a effectué cet examen de juillet à septembre 2005 et ses conclusions sont présentées au Conseil pour information.



### EB.1/2007 (19–23 février)

- *Rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM (E)*

Le Conseil d'administration, par sa décision 2002/EB.2/17 a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI présentés deux ans auparavant ayant une pertinence pour les activités du PAM (les observations concernant le rapport présenté par le CCI en 2004 seront formulées à la première session ordinaire de 2006);
- ii) la liste des rapports du CCI publiés cette année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera pour examen au Conseil, à sa première session, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

### EB.A/2007 (4–8 juin)

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2006 (E)*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour examen, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa douzième session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Faisant directement suite à la recommandation du Conseil, Ce rapport sur les pertes après livraison passe en revue les mesures prises par le Secrétariat.

- *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2006. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le PAM.

- *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I)*

À sa session annuelle de 2005, le Conseil a examiné le document "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2005/12-D) et pris note des renseignements qui y figuraient, notamment l'intention du Secrétariat d'informer périodiquement le Conseil des progrès accomplis et de toute modification importante qui aurait été apportée aux coûts incombant au PAM ou au mécanisme de partage des coûts. Cette nouvelle note est présentée au Conseil pour information.

- *Rapport sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire en 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le présent rapport, présenté pour information, i) fournit des statistiques sur l'achat de produits alimentaires; ii) fait le point des capacités d'achat; et iii) décrit les interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### **EB.1/2006 (20–23 février)**

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM prévue du 20 au 23 janvier 2006.

### **EB.1/2007 (19–23 février)**

- *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNPFA, de l'UNICEF et du PAM.

## PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES REUNIONS IMPORTANTES, 2006-2007

	2006		2007	
<b>JANVIER</b>	FIDA/VII 24 ARC	16 – 20 30/1-3/2		
<b>FÉVRIER</b>	FIDA/CG PAM	13-17 20-23	<b>FIDA/CG</b> <b>PAM</b> 27 COFI	<b>12 – 16</b> <b>19 - 23</b> 26/2 – 2/3
<b>MARS</b>	28 NERC 80 CQCJ	12-16 27-28	18 COFO	12– 16
<b>AVRIL</b>	<b>FIDA/CA</b> 29 LARC	<b>10-13</b> 24- 28	82 CQCJ 66 CCP 20 COAG <b>FIDA/CA</b>	4 – 5 16-18 (provisoire) 18-21 (provisoire) <b>23 - 27</b>
<b>MAI</b>	95 PC 112 FC 28 APRC	8 -12 8- 12 15 -19	114 FC 97 PC 33 CFS	7– 11 7 – 11 21 – 24
<b>JUIN</b>	25 ERC PAM	7-9 12-16	<b>PAM</b> 132 CL	<b>4 - 8</b> 18 - 23
<b>JUILLET</b>				
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>FIDA/CA</b> 32 CFS 113 FC 96 PC	<b>11-15</b> 18-22 25-29 25-29	<b>FIDA/CA</b> 115 FC 98 PC 83 CQCJ	<b>3-7</b> 17 -21 17-21 27 - 28
<b>OCTOBRE</b>	81 CQCJ JMA	2-3 16 (lundi)	JMA <b>PAM</b>	16 (mardi) <b>22 – 26</b>
<b>NOVEMBRE</b>	PAM 131 CL	6-10 20-25	133 CL 34 C 134 CL	14 – 16 17 – 24 26
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>FIDA/CA</b>	<b>11 - 15</b>	<b>FIDA/CA</b>	<b>10-14</b>

Eid Al-Adha:	11 janvier 2006	Pâques:	8 avril 2007
Pâques:	16 avril 2006	Ramadan:	13 septembre–12 octobre 2007
Ramadan:	24 septembre–23 octobre 2006	Eid Al-Fitr:	13 octobre 2007
Eid Al-Fitr:	24 octobre 2006	Eid Al-Adha:	31 décembre 2007

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FC	Comité financier
C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CCP	Comité des produits	FIDA/GC	Conseil des gouverneurs du FIDA
		FIDA/VII	Consultations relatives à la reconstitution des ressources du FIDA
CL	Conseil	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COAG	Comité de l'agriculture	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COFI	Comité des pêches	PC	Comité du Programme
COFO	Comité des forêts	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	PAM	Conseil d'administration du programme alimentaire mondial
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale		

